

Article 8

Le jury composé de 5 membres, décidera souverainement de l'octroi des Prix:

1er	Prix	3.000 Euros
2ème	Prix	2.000 Euros
3ème	Prix	1.000 Euros
Prix du public		300 Euros

Les décisions du jury sont sans appel

Article 9

L'inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury, ainsi que la présence du candidat (e) au jour et à l'heure figurant sur sa convocation.

Le non-respect du présent règlement impliquerait l'élimination du candidat, sans droit d'appel.

Article 10

Tous droits d'enregistrement, de reproduction et de diffusion sont la propriété exclusive de l'organisation du concours. Il est rappelé aux candidat(e)s que l'utilisation de photocopies de partitions éditées est illégale.

Article 11

En cas de conflit, seule la version française du présent règlement est applicable.

Nota bene: aucun membre du jury ne pourra émettre de vote au profit d'un concurrent dont il est actuellement le professeur. Cette information doit être notifiée au président du jury avant le début des épreuves. Si c'est le cas, le directeur artistique du concours se réservera le droit de donner une note à la place du membre du jury.

Le jury sera composé comme suit:

Gertrud Weyhofen (DE)
Alla Tolkacheva (RU+LU)
Annika Hinsche (DE)
Haoxing Liang (CN+LU)
Carlo Domeniconi (IT)

Organisation:

Ensemble à Plectre Municipal d'Esch/Alzette

B.P. 27

L-3901 Mondercange

www.ensemble-a-plectre.com

mandolin@pt.lu



2ème Concours International Mandoline Solo Luxembourg 2016

Du 25 au 27 mars

Conservatoire d'Esch/Alzette

Article 1

Le 2ème "Concours International de Mandoline Solo Luxembourg 2016" est organisé par l'Ensemble à Plectre Municipal d'Esch/Alzette (EP) et se tiendra les 25, 26 et 27 mars 2016 au Conservatoire de Musique de la Ville d'Esch/Alzette.

Article 2 : conditions

Le concours s'adresse aux mandolinistes solistes avec ou sans accompagnement et de toute nationalité. Il n'y a pas de limite d'âge. L'emploi de la mandoline milanaise ou baroque y est autorisé mais ne jouira pas de préférence. *L'emploi de la mandoline cremonaise et bresciane est interdit.*

Article 3 : formalités d'inscription

- I. Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé.
- II. La photocopie d'une pièce d'identité valide.
- III. Un curriculum vitae en français ou en anglais, avec une photo récente.
- IV. Le programme détaillé et minuté de chacune des trois épreuves.
- V. Le paiement du droit d'inscription de 100 Euros à verser sur le cpte: IBAN LU95 0029 1381 8149 8200 (code BIC: BILLULL) au nom de l'«Ensemble à Plectre Municipal d'Esch-sur-Alzette» en y mentionnant le nom, l'adresse et la mention "International Mandolin Competition Luxembourg 2016". En cas d'annulation ou de non-participation, le droit d'inscription ne pourra être remboursé. L'inscription ne sera validée qu'après réception du montant de l'inscription, ainsi que de la réception de toutes les pièces reprises ci-dessus, avant le 20 février 2016 à l'adresse suivante:

Concours International de Mandoline Solo Luxembourg 2016

C/o Juan Carlos Muñoz, directeur artistique

38, rue du Viaduc L-4343 Esch/Alzette (Luxembourg)

L'organisateur avertira (par lettre ou e-mail) chaque candidat de son inscription avant le 29 février 2016 au plus tard.

Article 4 : déplacements et frais de séjour

- I. Les frais de voyage ainsi que l'hébergement sont intégralement à la charge des candidats. L'EP publiera une liste d'hôtels et auberges de jeunesse sur le site www.ensemble-a-plectre.com
- II. L'EP prendra en charge le transfert des candidats de la Gare de Luxembourg-ville et d'Esch/Alzette, ainsi que de l'aéroport Findel (Luxembourg) jusqu'au Conservatoire d'Esch/Alzette.
- III. L'EP proposera aussi des formules en famille d'accueil dans la mesure des disponibilités.

Article 5: épreuves

L'ordre de passage des candidats sera tiré au sort pour la demi-finale et la finale. Pour les éliminatoires, l'ordre alphabétique sera suivi, en partant d'une lettre tirée au sort.

1) Les éliminatoires auront lieu le vendredi 25 mars 2016

Chaque candidat devra présenter un programme d'une **durée totale de 20 minutes max.** qui comprendra **l'œuvre imposée : 2 Préludes: «ost-ludium & loco nox» du recueil «Präludien für Mandoline » de Carlo Domeniconi disponibles à partir du 15 septembre (Ed.»Hans-Gerhard-Fey-Verlag, ex tempore"), courriel: hgfey1@gmail.com et 1 sonate/oeuvre originale de l'époque classique ou baroque.** L'œuvre se jouera en entier et non pas un seul ou deux mouvements!

A l'issue de cette épreuve, seront proclamés par ordre alphabétique les candidats admis en demi-finale.

2) La demi-finale aura lieu le samedi 26 mars.

Chaque candidat devra présenter un programme d'une **durée totale de 20 minutes max.** qui comprendra **l'œuvre imposée: à choisir entre un des préludes suivants: Prélude I, III ou X de Raffaele Calace** (Ed. M. Wilden-Hüsgen, Trekel Verlag) et une ou plusieurs oeuvres au choix issues du répertoire original pour mandoline.

A l'issue de cette épreuve, seront proclamés par ordre alphabétique les finalistes.

3) La finale aura lieu le dimanche 27 mars.

Chaque candidat devra présenter un programme d'une **durée totale de 30 minutes max.** qui comprendra **l'œuvre imposée : «Concerto» pour mandoline solo, orchestre à plectre, harpe et ensemble de percussions** spécialement composée pour le concours par **Sébastien Paci, disponible à partir du 15 septembre (info@trekel.de)** et une ou plusieurs pièces de son choix issues du répertoire original pour mandoline.

Pendant cette épreuve, le public sera invité à désigner parmi les finalistes le lauréat du «**Prix du public**». A l'issue de cette épreuve, le président du jury annoncera les noms des lauréats du Concours.

Toutes les épreuves sont publiques.

Article 6

Les œuvres peuvent être jouées avec ou sans partition. Le jury tiendra compte non seulement de la qualité des interprétations mais aussi du niveau technique et de l'intérêt des programmes présentés par chaque candidat(e). Si nécessaire, l'organisation mettra à disposition un piano ou un clavecin.